

**CÉRESTE**



**Luberon**

**Mairie de CÉRESTE**  
Alpes de Haute Provence

## PROCES VERBAL

### DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du mercredi 11 juin 2025**

**À 18 h 30**

**Salle du conseil municipal**

**Présents :** Gérard BAUMEL, Céline MALLEGOL, Pierrette FRIMAS, Michel HAMEAU, Laurence BIENBOIRE, Anne-Catherine KAUFFMANN, Geneviève MAZUEL, Olivier ORSINI, Stéphan PACCHIANO, Claire VOLTUCCI

**Représentés :** Jean-Louis De BOISSEZON représenté par Olivier ORSINI, Jean-Marie WILLOCCQ représenté par Stéphan PACCHIANO

**Absents excusés :** Stéphane DURBEC,

**Absents :** Delphine ROQUES, Serge NALET

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance Geneviève MAZUEL, à l'unanimité.

#### ORDRE DU JOUR

1 - Demandes de subvention :

a. Fonds de concours à la CCPAL pour l'installation de conteneurs enterrés

b. A la Région Sud pour la sécurisation de l'entrée de l'école et création d'un dépose minute et d'un parking

c. Au Conseil Département 04 au titre des amendes de police pour la sécurisation de la voirie et espaces publics

2 - Admission en non-valeur de titres de recettes Année 2024

3- Demande d'emprunt 1 et 2

Informations diverses

#### Délibérations du conseil :

##### **1a. Demande de Fonds de Concours à la CCPAL Aménagement d'une aire de conteneurs enterrés (DE\_2025\_017)**

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement d'une aire de 8 conteneurs enterrés en bordure de la Route de Vitrolles.

Le site du projet est actuellement en travaux d'aménagement des abords de l'opération du promoteur AGIR PROMOTION, accueillant une résidence intergénérationnelle et des villas individuelles.

Le futur dépôt des ordures ménagères sera réalisé sur la parcelle communale F 1463 en bordure de la RD 31, afin de pouvoir supprimer, pour des raisons de sécurité pour la sortie de l'école, les conteneurs actuellement entreposés sur le parking de l'école, en contre bas de la RD 31.

Ce futur dépôt d'ordure ménagère de type enterré permettra une collecte par le SIRTOM plus aisée et avec un seul camion de type grue automatique, limitant les fréquences de collecte et augmentant la capacité d'entreposage.

Cet aménagement est susceptible de bénéficier d'une aide financière de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon (CCPAL) au titre du Fonds de Concours 2025.

Considérant la délibération du 19 octobre 2023 de la CCPAL approuvant le règlement des fonds de concours et la délibération du 23 mai 2024 modifiant ce règlement afin d'accompagner les communes membres dans la réalisation de leurs projets dans lequel la commune de Céreste-en-Luberon peut bénéficier d'un fond de concours d'un montant de 19 575 € qui ne doit pas dépasser les 50 % du montant HT du projet. En plus de la subvention Fond de concours 2025, le Sirtom a mis à disposition gratuite pour notre commune les 8 conteneurs à enterrer. Ces 8 conteneurs ont déjà été livrés à notre commune.

Les travaux comprennent un mur de soutènement et une dalle béton pour l'enfouissement des conteneurs, la réalisation d'un trottoir le long de la Rd 31, et un espace de stationnement pour la dépose des OM.

Mairie de Céreste-en-Luberon

85 Cours Aristide Briand 04280 CERESTE-EN-LUBERON

Tél : 04 92 79 00 15 - Mail : [mairie@cereste.fr](mailto:mairie@cereste.fr) - Site internet [www.cereste.fr](http://www.cereste.fr)

Ayant pris connaissance du projet, la proposition est soumise au vote

Montant HT des travaux	68 212.00 €
Subvention de la CCPAL : Fond de concours	19 595.00 €
Autofinancement communal	48 617.00 €
Total HT	68 12.00 €

Le conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré décide par 9 voix POUR, 3 CONTRE et 0 ABSTENTION

- **DE SOLLICITER** la demande de Fond de Concours de 19 595 € auprès de la CCPAL
- **D'ACCEPTER** le plan de financement ci-dessus

**Délibération : adoptée**

**1b. Demande Subvention- Région Sud Sécurisation de l'entrée de l'école et création d'un dépose minute et d'un parking (DE\_2025\_018)**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal pour des raisons de sécurité, il est nécessaire d'aménager le site en bordure de la RD31 et en surplomb du parking des écoles.

La sécurisation de l'entrée de l'école prévoit une entrée commune pour toutes les classes depuis le parking de l'école situé sis Route de Vitrolles, la création d'un dépose minute avec suppression des conteneurs existants posés au sol qui seront déplacé dans un espace de conteneurs enterrés

La sortie de ce parking se fera uniquement en rejoignant la sortie de la résidence intergénérationnelle et des villas individuelles, dont les travaux sont en cours.

A cette occasion la mairie construira un grand parking supplémentaire sur la partie communale située entre l'école et la résidence intergénérationnelle, tout en laissant un grand espace pour des projets à venir concernant l'école dont un espace végétalisé. Ce projet a été étudié par un bureau d'études BET CERRETTI Agence Rhône.

Monsieur le Maire a pris contact avec la Région.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le plan de financement avec demande des à la Région des aides maximales.

Ayant pris connaissance du projet :

Montant estimatif HT des travaux	280 000 €
Subvention de la Région	195 000 €
Autofinancement	85 000 €
<b>Total</b>	<b>280 000 €</b>

Le conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré décide par 8 voix POUR, 4 CONTRE et 0 ABSTENTION

- **APPROUVE** le projet de sécurisation de l'entrée de l'école et la création de places de stationnement
- **ACCEPTTE** le plan de financement et sollicite la subvention auprès de la Région d'un montant de 195 000 €

**Délibération : adoptée**

**1c. Amendes de Police - Demande de subventions Sécurisation de la voirie et espaces publics (DE\_2025\_019)**

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du conseil municipal que l'Etat rétrocède aux communes le produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Dans le département des Alpes de Haute-Provence, seules les communes (exception Digne-les-Bains et Manosque) y sont éligibles pour la réalisation d'investissements favorisant l'amélioration des transports en commun et de la circulation routière.

Le département est en charge de la gestion des dossiers de financement liés au produit des amendes de police.

Par délibération du 24 mars 2023, le Conseil départementale a défini le critère de répartition du produit des amendes de police.

L'affectation de l'enveloppe pour le canton de Reillanne se fait au prorata de la longueur de la voirie départementale concernée. Les montants accordés sont destinés au financement d'opérations d'investissement comprises obligatoirement dans la liste du conseil départemental. Le taux plafond d'intervention est de 50 % du montant hors taxes de chaque opération. Un autofinancement minimum de 20 % par le porteur de projet est requis.

La date limite du dépôt des dossiers est le 31 août de l'année. Les opérations retenues sont soumises au vote de l'assemblée départementale d'automne.

Monsieur le Maire propose la reprise de plusieurs signalisations au sol : passages piétons, parking de l'école sis Route de Vitrolles avec notamment les abords de l'entrée de l'école communale.

Des devis ont été demandés, seule l'entreprise Miditraçage Vaucluse sis 292 chemin des Grandes Terres ZI Les Argiles 84400 APT de Carpentras a répondu : le montant des travaux s'élève à 3 826.28 € HT.

Ayant pris connaissance du projet :

Montant HT des travaux	3 826.28 €
Subvention du Conseil Départemental 50%	1 913.14 €
Autofinancement	1 913.14 €
<b>Total</b>	<b>3 826.28 €</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- **DEMANDER** une subvention 1 913.14 € qui correspond à 50 % du montant des travaux auprès du conseil départemental 04 au titre des amendes de police.
- **S'ENGAGE** à financer la part non subventionnée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents liés à ce dossier.

**Délibération : adoptée**

## **2. Admission en non-valeur de titres de recettes Année 2024 (N° DE\_2025\_020)**

Monsieur Jacky LEVEUGLE, Comptable Public de Forcalquier demande à la commune de Céreste-en-Luberon d'inscrire la somme de 4033.96 € au budget primitif 2025 des restes à recouvrer en admission en non-valeur au compte BC 10600.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ces demandes dont la liste est jointe au courrier en date du 17/10/2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** l'inscription au budget primitif 2025 la somme de 4033.96 € au compte BC 10600 des titres émis de 2016 à 2023
- **PORTER** en non-valeur la liste jointe

**Délibération : adoptée**

## **Demandes d'emprunts 1 et 2**

Reportés ultérieurement

\*\*\*\*\*

### **Informations diverses :**

#### **Travaux du mur de soutènement, cours Aristide Briand**

Les travaux ont bien été entamés suite à l'arrêté de péril imminent voté en conseil municipal le 14 avril dernier.

Le département financera à concurrence de 70%, la commune gardant 30% à sa charge.

Information sur l'arrêté de circulation.

Détail sur l'avancement des travaux.

Rappel des motifs ayant retardés le commencement des travaux (procédure auprès du Tribunal Administratif)

#### **Donation à la médiathèque :**

Monsieur Jean-Yves LETHOMAS, résidant en AVIGNON a fait donation d'une collection de livres d'art.

#### **Monsieur Nicolas VACHEROT de Libr'&Roue**

La maison d'édition « Les Filles de Gyptis » édite une histoire romancée des narcisses sauvages autour du village de Cereste intitulée « Chevaliers de narcisses », mettant en scène de véritables personnage cérestains.

#### **Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de M Durbec reçu en Mairie**

Celui-ci indique qu'il est défavorable à l'attribution d'un PC qui a été délivré pour le déplacement du magasin Utile actuellement installé dans la zone commerciale

#### **Réponse de Monsieur le Maire :**

« Le Service Instructeur des Permis de construire pour notre commune est situé à la CCPAL d'APT. Pour toutes les demandes d'urbanisme le Maire signe les arrêtés qui sont proposés par le Service Instructeur après étude des dossiers. Le Permis de Construire a été déposé par M DEBIN Cyril pour un déplacement du commerce actuel Utile qui restera sur la zone commerciale.

Le Conseil Municipal étant ouvert au public M le maire donne la parole à Monsieur DEBIN Cyril qui est présent.

**Monsieur Cyril DEBIN :** « Il s'agit d'un déplacement du magasin actuel.

Aujourd'hui la surface de vente est de 300m<sup>2</sup>. Le projet d'agrandissement vente est de 262m<sup>2</sup> de surface de vente. Le permis de construire n'est pas assujéti à l'avis de la CADAC.

Cet agrandissement va générer une hausse de la fréquentation .

Suite aux échanges avec les commerçants de CERESTE-EN-LUBERON sur le premier projet, le bilan est positif.

Utile est partenaire de plusieurs associations. Cet agrandissement est source d'emploi direct et indirect. Utile travaille avec 24 producteurs locaux.

Les fouilles archéologiques ont été réalisées.

Des échanges et des réunions en Mairie et avec différents services ont eu lieu avant le dépôt du Permis de Construire. L'Architecte des Bâtiments de France et la Direction Régionale des Affaires Culturelles ont donné leur accord.

Ce projet apportera une hausse des fréquentations à la commune et aux autres commerces. »

La séance est levée à 20 heures 17

Le Secrétaire  
Geneviève MAZUEL

Le Maire  
Gérard BAUMEL

*Informations : le procès-verbal de la réunion rédigé par le (ou la) secrétaire de séance désigné(e) par le conseil municipal en début de séance est consultable en mairie ainsi que les interventions des élus.*